



Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/87-2002

ISBN 0-660-62111-8



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Rapport sur le rendement
Pour la période
se terminant
le 31 mars 2002

Ministre des Finances

Table des matières

Message

Message du directeur	1
----------------------------	---

Section I : Cadre stratégique

Contexte	3
Principaux jalons de CANAFE	4

Section II : Activités de CANAFE

Résultat stratégique	6
Activités et indicateurs connexes	6
Résultats, activités et indicateurs	8

Section III : Réalisations en matière de rendement

Réception de renseignements financiers et d'autres types de données	10
Analyse des renseignements	12
Communication de renseignements financiers	13
Protection des renseignements	13
Assurance de la conformité	14
Établissement de liens et accroissement de la sensibilisation du public	15
Création de l'équipe de CANAFE	17
Utilisation des ressources de 2001-2002	19

Annexes

Annexe A – Tableaux financiers

Sommaire des crédits approuvés	21
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	21
Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	22

Annexe B – Aperçu de l'organisation

Historique, mandat, rôle et responsabilités	23
Structure de CANAFE	25
Organigramme	28

Message du directeur

Je suis heureux de vous présenter le Rapport sur le rendement du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour l'exercice 2001-2002. Ce document trace le portrait des principales activités et réalisations du Centre au cours de cette période, conformément aux énoncés de son Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002.

Depuis sa création, CANAFE a concentré ses efforts sur l'établissement de l'infrastructure et des processus nécessaires à l'exercice de son mandat. Sa mission est de communiquer des renseignements financiers sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces envers la sécurité du Canada aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et aux services de renseignements, tout en assurant la protection l'information qui relève de lui.

Depuis le mois de juillet 2000, nous avons participé à une opération de démarrage exceptionnelle, qui a vu la mise sur pied d'un tout nouvel organisme gouvernemental. Pour y arriver, nous avons non seulement recruté du personnel de premier ordre, mais également acquis des technologies de pointe, sélectionné et personnalisé des pratiques exemplaires d'entités semblables de par le monde et aménagé nos locaux. En octobre 2001, CANAFE a franchi l'importante étape de devenir entièrement fonctionnel. Au cours de ses cinq premiers mois d'exploitation, il a traversé un cycle complet, allant de la réception et de l'analyse de renseignements financiers et autres jusqu'à la communication de certains de ces renseignements aux organismes chargés d'assurer l'application des lois. Il a également mis en place les systèmes dont il a besoin pour s'assurer que les renseignements en sa possession ne soient pas communiqués sans autorisation.

Le Centre a, en outre, commencé à assumer son nouveau rôle, qui consiste à participer à la détection, à la prévention et à la dissuasion des infractions de financement des activités terroristes. Ce rôle lui a été confié par suite de l'élargissement de son mandat dans le cadre de l'adoption de la *Loi antiterroriste* en réponse aux événements tragiques de septembre 2001.

CANAFE a établi des relations harmonieuses avec les intermédiaires financiers requis de lui présenter des déclarations, de même qu'avec les autres ministères engagés dans des initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nous continuerons de renforcer ces liens. Sur la scène mondiale, CANAFE s'affaire à jouer un rôle des plus actifs dans la réalisation des initiatives internationales visant à réprimer le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, CANAFE a pleinement contribué aux efforts déployés par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le Groupe d'action financière des Caraïbes, en plus de demander son adhésion au Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, qui compte 69 membres et dont le but est de faciliter l'échange de renseignements financiers entre les pays.

En plus de l'actuel rapport sur le rendement, le ministre des Finances déposera le premier rapport annuel de CANAFE devant le Parlement à l'automne. Ce document aura une étendue plus vaste, car il portera sur la période de juillet 2000 au 31 mars 2002. Il présentera de plus amples renseignements sur les diverses réalisations de CANAFE au cours de la période de démarrage et exposera ses priorités pour l'exercice 2002-2003.

J'estime que la mission de CANAFE est essentielle à la sécurité et au bien-être des Canadiennes et des Canadiens. Je suis fier des progrès effectués et je suis convaincu que le Centre jouera un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre le crime organisé et le terrorisme.

Le directeur,

Horst Intscher

Section I : Cadre stratégique

Contexte

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont des problèmes dont la solution repose non seulement sur des mesures nationales, mais aussi sur une collaboration internationale. CANAFE tire ses origines d'une opération mondiale de lutte contre le crime organisé et le blanchiment d'argent, à laquelle le Canada apporte depuis longtemps une importante contribution. Dans les années 80, on se rend compte que les divers États ne pourront isolément résoudre le problème que constitue le blanchiment d'argent; la solution nécessitera une vaste collaboration internationale.

En 1988, le Canada se joint à d'autres pays à Vienne pour signer la *Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne)*, qui reconnaît la nécessité d'une collaboration internationale pour la détection des produits de la criminalité et du blanchiment d'argent.

En 1989, lors de leur sommet économique, les chefs d'État du G7, dont le Canada, en tant que membre fondateur, établissent le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)¹ afin d'amorcer la coordination des efforts internationaux requis pour lutter contre le blanchiment d'argent. La même année, le Canada adopte une loi qui fait de la possession et du recyclage des produits de la criminalité des infractions en vertu du *Code criminel*. Peu après, le GAFI produit un document intitulé *Les quarante recommandations*, qui porte sur les mesures que doivent prendre les pays membres pour lutter contre le blanchiment d'argent. En 1991, on adopte la première version de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, qui oblige de nombreuses institutions financières à identifier leurs clients et à tenir et conserver des documents.

À la fin des années 80 et au début des années 90, des membres du GAFI créent des organismes spécialisés appelés « unités du renseignement financier » (URF) afin de recueillir, d'analyser et de communiquer des renseignements financiers sur les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent. En 1995, un certain nombre de ces URF se réunissent pour former le Groupe Egmont², qui vise à servir de tribune internationale permettant la collaboration et le partage d'information afin de soutenir les programmes de lutte contre le blanchiment d'argent des pays membres. Les objectifs du groupe ont récemment été élargis pour englober la lutte contre le financement des activités terroristes. En 1996, le GAFI demande à tous les pays membres, y compris le Canada, d'exiger que les intermédiaires financiers signalent les opérations douteuses à une unité centrale du renseignement financier. La même année, le Canada s'engage à mettre sur pied un nouvel organisme de lutte contre le blanchiment d'argent, ouvrant ainsi la voie à la création de CANAFE.

À l'issue de vastes consultations publiques, le gouvernement adopte une nouvelle version de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, qui conduit à la création de

¹ Pour plus de renseignements, consultez le site www.oecd.org/fatf/index_fr.htm

² Pour plus de renseignements, consultez le site www.oecd.org/fatf/ctry-orgpages/org-egmont_en.htm

CANAFE le 5 juillet 2000. Pendant l'année et demie qui suit, le Centre met en oeuvre une vigoureuse campagne destinée à établir des politiques et des procédures essentielles et à déterminer les principaux besoins en matière d'organisation et de personnel avant que l'organisme ne devienne opérationnel, à l'automne 2001. Par suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001, la loi habilitant CANAFE est modifiée pour que le Centre puisse aussi avoir pour mandat de détecter et de décourager le financement des activités terroristes.

Principaux jalons de CANAFE

1996

- Le GAFI révisé ses 40 recommandations initiales et demande que chaque pays membre exige le signalement des opérations douteuses et établisse une unité centrale du renseignement financier.

1997

- L'évaluation effectuée par le GAFI sur les initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent mises sur pied par les pays membres révèle que le Canada présente des lacunes en matière de déclaration obligatoire et qu'il n'est pas doté d'une unité centrale du renseignement financier.

1997 – 1998

- Le gouvernement du Canada consulte la population au sujet d'une proposition de législation et de règlements qui, avec d'autres mesures, prévoirait la déclaration obligatoire des opérations douteuses à une future unité centrale du renseignement financier.

1998

- Lors du sommet du G8 de Birmingham, le premier ministre et d'autres chefs d'État du G8 s'engagent à établir des unités du renseignement financier (URF).
- Une initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent est entreprise. Elle réunit plusieurs ministères et organismes fédéraux, y compris le Solliciteur général du Canada, la Gendarmerie royale du Canada, Justice Canada, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et le ministère des Finances.

1999

- Le gouvernement présente un projet de loi contre le blanchiment d'argent (C-81), qui prévoit de nouvelles exigences en matière de déclaration et la création du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ce projet de loi meurt au Feuilleton, mais est plus tard déposé à nouveau, portant cette fois le numéro C-22.

2000

- Le projet de loi C-22, *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, reçoit la sanction royale en juin, et CANAFE est officiellement créé le 5 juillet.

Juillet 2000 – Septembre 2001

- CANAFE précise sa structure organisationnelle, acquiert des locaux et de l'équipement, recrute et forme du personnel, mène des consultations auprès d'intervenants clés, crée une infrastructure de technologie de l'information, établit des politiques opérationnelles et ouvre des bureaux régionaux à Toronto et à Montréal.

Octobre 2001

- CANAFE commence à recevoir des déclarations de soupçons de blanchiment d'argent soumises volontairement.

Novembre 2001

- Les règlements de la première phase entrent en vigueur. CANAFE commence à recevoir des déclarations d'opérations douteuses.

Décembre 2001

- Le Parlement adopte la *Loi antiterroriste*, qui ajoute au mandat de CANAFE la lutte contre le financement des activités terroristes. La *Loi* est renommée *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Février 2002

- CANAFE modifie sa structure organisationnelle et ses activités pour inclure l'analyse du financement des activités terroristes.

Mars 2002

- Un troisième bureau régional est ouvert, à Vancouver.
- CANAFE est passé par le cycle complet consistant à recevoir des renseignements financiers et d'autres types de données, à analyser cette information et à communiquer des renseignements financiers.

Section II : Activités de CANAFE

La *Loi antiterroriste*, adoptée par le Parlement en décembre 2001, a élargi le mandat du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). En effet, de nouvelles responsabilités lui ont été confiées, en l'occurrence la détection, la prévention et la dissuasion du financement des activités terroristes. Sa capacité de communiquer des renseignements au SCRS a également été étendue en ce qui a trait aux menaces envers la sécurité du Canada.

Résultat stratégique

Détection, prévention et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes.

Activités et indicateurs connexes

Analyse et évaluation des renseignements dans le but de déceler les activités et les comportements types de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes ou les menaces envers la sécurité du Canada

- Activités en collaboration avec les entités financières afin de les aider à se conformer de leur propre chef aux obligations qui leur incombent
- Procédés efficaces pour recevoir les déclarations et recueillir d'autres renseignements
- Collecte efficace des déclarations de toutes les entités déclarantes en vue de déceler les modèles et les fréquences d'opérations justifiant une analyse approfondie
- Analyses et évaluations efficaces et opportunes visant à augmenter la valeur des renseignements recueillis sur les opérations

Établissement de motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements concernant certaines opérations financières seraient utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes ou à des menaces envers la sécurité du Canada

- Examen des cas et prise de décision à leur égard en temps opportun

Communication de renseignements désignés pouvant être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes ou à des menaces envers la sécurité du Canada

- Communication en temps opportun de renseignements pertinents aux organismes compétents

Établissement de liens avec des entités nationales, étrangères et internationales afin de se tenir au fait des nouvelles techniques utilisées en matière de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes

- Bonnes relations de travail avec les entités nationales, étrangères et internationales

- Meilleure connaissance des nouvelles techniques ayant cours dans les domaines du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes

Sensibilisation accrue et meilleure compréhension du public à l'égard des questions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes, y compris les répercussions de ces problèmes sur la société canadienne

- Sensibilisation accrue du public à la nature et à l'incidence du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes
- Soutien accru du public en ce qui a trait aux activités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Protection des renseignements de nature privée, personnelle et relative à l'organisation

- Mise en place de mesures de sécurité visant à protéger le caractère privé des renseignements
- Sensibilisation accrue des employés de CANAFE aux questions de protection de la vie privée

Résultats, activités et indicateurs

Résultats	Activités	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement et application d'un programme de contrôle de la conformité des entités déclarantes • Établissement et application de stratégies pour la réception des déclarations et la collecte d'autres renseignements • Établissement et application de stratégies d'analyse • Embauche et perfectionnement d'analystes compétents • Établissement et utilisation de systèmes de technologie de l'information (TI) facilitant la réception, l'acquisition et l'analyse des données ainsi que la gestion de cas 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et évaluation des renseignements dans le but de déceler les activités et les comportements types de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités en collaboration avec les entités financières afin de les aider à se conformer de leur propre chef aux obligations qui leur incombent • Procédés efficaces pour recevoir les déclarations et recueillir d'autres renseignements • Analyses et évaluations efficaces et opportunes visant à augmenter la valeur des renseignements recueillis sur les opérations • Élaboration et mise en œuvre d'un processus de recrutement efficace • Conception et utilisation de modules de formation efficaces à l'intention des analystes

Résultats	Activités	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement et application de procédés de prise de décision et d'examen • Établissement et utilisation de systèmes de TI appuyant les processus décisionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements concernant certaines opérations financières seraient utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes ou à des menaces envers la sécurité du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen en temps opportun et prise de décision pertinente concernant la communication de renseignements aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et au SCRS • Conception et mise en place de systèmes efficaces d'analyse et de gestion de cas à l'intention des analystes
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de protocole d'entente (PE) qui permettent la collecte de renseignements contenus dans les bases de données des entités nationales • Établissement et mise en œuvre d'un mécanisme de communication de renseignements 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et au SCRS de renseignements désignés pouvant être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes ou à des menaces envers la sécurité du Canada • Communication de renseignements désignés au SCRS pouvant être liés à des menaces envers la sécurité du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication en temps opportun de renseignements pertinents aux organismes compétents • Élaboration et mise en vigueur de PE visant à permettre l'accès aux bases de données tenues sur le plan national par les organismes chargés d'assurer l'application des lois et les organismes du renseignement • Établissement et entrée en fonction d'un comité chargé de la communication de renseignements

Résultats	Activités	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de PE, le cas échéant, pour officialiser les relations avec les entités nationales • Établissement de PE, le cas échéant, pour officialiser les relations avec les unités du renseignement financier et d'autres entités situées à l'étranger • Établissement et utilisation de systèmes de TI facilitant l'échange et l'utilisation de renseignements pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de liens avec des entités nationales, étrangères et internationales afin de se tenir au fait des nouvelles techniques utilisées en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes, et, ainsi, mieux les analyser 	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes relations de travail avec des entités nationales, étrangères et internationales • Meilleure connaissance des nouvelles techniques ayant cours dans les domaines du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes afin de favoriser l'échange et l'utilisation de renseignements • Développement et mise en œuvre d'une infrastructure à clef publique à l'intention des entités déclarantes ayant un volume élevé de déclarations
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement et application d'une stratégie de communication comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • un site Web • des brochures • des bulletins et des fiches d'information • des entrevues avec les médias • des exposés dans le cadre de conférences • des sondages sur l'opinion publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue et meilleure compréhension du public à l'égard des questions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes, y compris les répercussions de ces problèmes sur la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue du public à la nature et à l'incidence du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes • Soutien accru du public en ce qui a trait aux activités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes
<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de systèmes de sécurité informatique, physique et du personnel • Formation et orientation des employés de CANAFE sur les questions relatives à la protection de la vie privée 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des renseignements de nature personnelle et relative à l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de mesures de sécurité visant à protéger le caractère privé des renseignements • Sensibilisation accrue des employés de CANAFE aux questions de protection de la vie privée

Section III : Réalisations en matière de rendement

En juillet 2000, l'adoption de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* a entraîné la création de CANAFE, qui n'était alors qu'un nom. En effet, l'organisme avait un mandat, mais n'était pas doté d'effectif, de matériel, de systèmes ni de bureaux. À compter de cette date, CANAFE devait relever un imposant défi, à savoir mettre sur pied un organisme à partir de zéro. Les fonctions qu'allait exercer le Centre n'étaient effectuées par aucun autre ministère ou organisme gouvernemental. L'histoire de CANAFE est celle d'une opération de démarrage unique dans le secteur public fédéral.

Pendant la période d'établissement du Centre, nous avons constitué la totalité des organisations et infrastructure requises pour remplir notre mandat. Nous avons acquis des locaux et du matériel. Les systèmes de sécurité de pointe que nécessite la nature hautement confidentielle de nos activités ont été mis en place. Nous avons établi une structure de gestion globale (notamment un comité directeur et des groupes de travail opérationnels), qui est soutenue par des processus de décision et d'approbation appropriés. La totalité des fonctions que requièrent les organismes gouvernementaux ont été créées (politiques et planification, affaires publiques, finances et administration, ressources humaines, sécurité, technologie de l'information et services juridiques). Le fait que, au 31 mars 2002, nous étions passés par le cycle complet consistant à recevoir des renseignements financiers et d'autres types de données, à analyser cette information et à communiquer des renseignements financiers — en d'autres termes, nos fonctions de base — atteste de notre réussite.

Il vaut la peine d'exposer en détail le travail effectué par chacun de ces secteurs de base depuis plus d'un an.

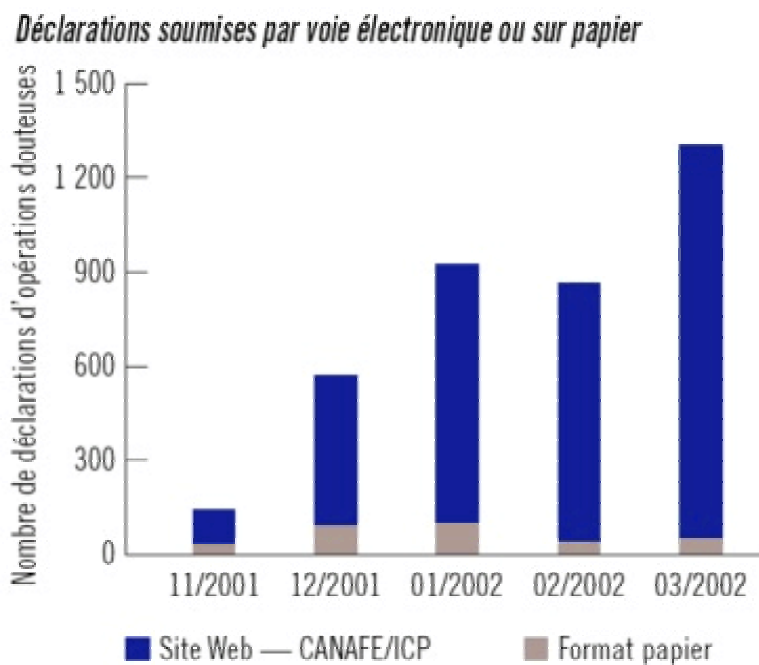
Réception de renseignements financiers et d'autres types de données

Pour faciliter la conformité à la nouvelle législation contre le blanchiment d'argent, étant donné sa portée et sa complexité, nous avons échelonné l'application des exigences de déclaration, en commençant par celles qui portent sur les déclarations d'opérations douteuses (DOD) et sur la réception de renseignements transmis volontairement. CANAFE a travaillé étroitement à l'élaboration des règlements avec le ministère des Finances qui en a la responsabilité, et, à cette fin, a participé activement à la vaste consultation menée par ce ministère.

De toute évidence, la mise en application des règlements de la première phase allait constituer tout un défi. Ayant identifié plus de 100 000 entités financières et autres pouvant être assujetties aux nouvelles exigences en matière de déclaration, le personnel de la liaison, de concert avec d'autres membres du Centre, a tenu de vastes consultations auprès de banques, de coopératives de crédit, d'entreprises de services monétaires, de comptables et d'autres groupes au sujet de l'élaboration de lignes directrices qui les aideraient à remplir leurs obligations réglementaires. À ces consultations menées au cours d'une année à la grandeur du pays s'est ajouté le travail intensif consistant à rédiger des lignes directrices utiles à toutes les entités déclarantes, qu'il s'agisse des grandes banques

ou des comptables travaillant seuls. Publié en septembre 2001, notre premier ensemble de lignes directrices est affiché dans notre tout nouveau site Web : www.canafe.gc.ca.

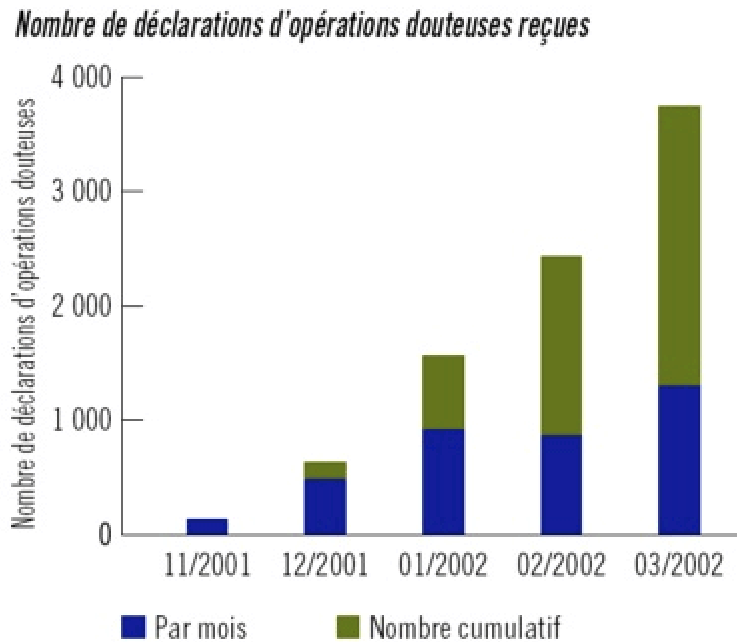
Nous avons aussi dû relever le défi consistant à fournir la capacité technique nécessaire pour permettre aux entités déclarantes de soumettre leurs déclarations par voie électronique. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le milieu bancaire et avec un échantillon représentatif d'entités déclarantes pour déterminer les méthodes électroniques les plus susceptibles de permettre la production de déclarations avec facilité et efficacité. Nous avons étudié les méthodes qu'appliquent les unités du renseignement financier d'autres pays afin de voir si nous pouvions y puiser des éléments. Les méthodes choisies correspondent à celles de l'initiative fédérale « Gouvernement en direct » et répondent aux besoins des grandes institutions financières tout comme à ceux des entités dont les déclarations sont peu fréquentes.



À l'intention des entités qui allaient présenter des déclarations nombreuses et fréquentes, nous avons instauré un système reposant sur l'Internet et sur l'infrastructure à clé publique (ICP), qui ressemble aux systèmes qu'utilisent plusieurs ministères fédéraux pour offrir d'importants services au public. Pour celles qui n'allaient présenter qu'un petit nombre de déclarations de façon occasionnelle, nous avons créé un site Web sécurisé avec chiffrement des données, semblable à ceux dont se servent les entreprises pour traiter les opérations par carte de crédit et certaines banques pour effectuer des opérations en ligne.

En plus de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la réception de renseignements transmis par les entités déclarantes, nous avons dû nous pencher sur la question des renseignements transmis de façon volontaire par d'autres sources, y compris les organismes chargés d'assurer l'application des lois. Nous avons tenu des consultations

poussées auprès de ces derniers et d'autres organismes gouvernementaux afin d'établir des protocoles et des procédures permettant de rationaliser la réception de ces renseignements.



Les processus de réception des renseignements transmis volontairement étaient en place le 28 octobre 2001. Les systèmes permettant la réception électronique des déclarations d'opérations douteuses étaient testés et en place le 8 novembre 2001.

Notre expérience de déclaration par voie électronique est maintenant reconnue comme modèle de pratique exemplaire dans le monde entier, et plusieurs URF étrangères nous ont demandé de leur faire part de nos connaissances et de notre expertise en ce domaine.

Analyse des renseignements

Du 8 novembre 2001 au 31 mars 2002, CANAFE a reçu 3 747 déclarations d'opérations douteuses, qui représentaient plus de 11 000 opérations financières. Pour pouvoir assumer cette fonction de base prévue dans son mandat, le Centre a consacré d'énormes efforts à la conception et à l'application de son processus analytique.

CANAFE a examiné les outils et les méthodes analytiques employés dans d'autres pays. Il a fait de la recherche sur les techniques actuelles de blanchiment d'argent et a déterminé des indicateurs permettant de relever les opérations associées à des cas possibles de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Il a également repéré les bases de données gouvernementales et commerciales pouvant lui être utiles et a conclu avec la GRC un accord lui donnant accès à une base de données nationale utilisée par les organismes chargés d'assurer l'application des lois.

Des analystes compétents aux antécédents variés, qui proviennent des secteurs public et privé, ont été recrutés et ont reçu une formation spécialisée devant leur faciliter la tâche. Alors que nous nous préparions à remplir notre mandat, nous avons énormément bénéficié de l'expertise des milieux chargés d'assurer l'application des lois et la sécurité, en matière d'apprentissage et de formation.

Dans la même veine, les réseaux électroniques (notamment la technologie de l'information) font partie intégrante de la capacité de CANAFE de produire des renseignements financiers de grande qualité. Beaucoup d'efforts et de ressources ont été consacrés à l'acquisition et à la mise en place des systèmes et des logiciels nécessaires à l'organisation de la base de données du Centre, au traitement des déclarations d'opérations douteuses et à l'accès aux bases de données commerciales et gouvernementales. Nous avons notamment élaboré une première version de l'« ensemble d'utilitaires des analystes », une trousse d'outils permettant d'établir entre les données une correspondance ou des liens que les analystes peuvent examiner. Un système global de gestion de cas a aussi été mis sur pied pour conserver les documents, les déclarations, les images et les notes relatives aux cas. De plus, nous avons acquis des logiciels commerciaux permettant de consulter et d'interroger les bases de données et d'afficher les liens entre les cas sous forme de diagramme d'enchaînement.

Communication de renseignements financiers

Les destinataires des renseignements financiers que nous générons sont les organismes chargés d'assurer l'application des lois et le SCRS. Nous avons élaboré des politiques et procédures sur la divulgation de renseignements, qui portent sur la forme et le contenu des communications ainsi que sur le processus d'approbation. Un comité de divulgation a été établi et des protocoles ont été élaborés relativement aux ordonnances de communication de renseignements additionnels. Après cinq mois d'activité, les renseignements signalétiques ayant trait à 161 déclarations d'opérations douteuses liées à un nombre imposant d'opérations financières ont été communiqués aux organismes chargés d'assurer l'application des lois.

Protection des renseignements

Nous avons rempli notre obligation légale consistant à protéger d'une communication non autorisée les renseignements personnels qui nous ont été confiés, et ce, en mettant en application un ensemble complet de pratiques, de politiques et de procédures liées à la gestion de renseignements, à la sécurité des installations et de l'équipement, ainsi qu'à la sécurité du personnel.

CANAFE a adopté un solide programme de sécurité fondé sur les tout derniers principes en matière de protection de son effectif et des biens et renseignements personnels qui lui sont confiés. Le Centre a élaboré ses politiques sur la sécurité en reconnaissant que l'analyse de renseignements financiers et d'autres types de données ainsi que la communication de renseignements financiers doivent tenir compte des exigences liées au respect des droits et libertés de la personne et à la responsabilité de la gestion.

Le personnel, les consultants et les entrepreneurs de CANAFE doivent posséder la cote de sécurité appropriée. À leur entrée en fonction, ils assistent à une séance d'information sur la sécurité et sont mis au courant des politiques de CANAFE en matière de sécurité et de l'obligation du Centre d'assurer la protection des renseignements personnels.

Un système de sécurité hautement perfectionné a été mis en place pour contrôler et surveiller l'accès aux installations et aux zones à accès restreint de CANAFE. L'accès aux renseignements et aux fonctions de nature délicate est restreint selon le principe de la « nécessité de savoir ».

Dans la même veine, les réseaux électroniques (notamment le courrier électronique et l'Internet) font l'objet d'un accès restreint et de vérifications. L'utilisation de dispositifs électroniques par les visiteurs de CANAFE est soumis à un contrôle rigoureux.

Nous avons également élaboré des politiques et procédures pour assurer l'intégrité et la communication rapide des renseignements financiers aux organismes autorisés à les recevoir, de même qu'un processus faisant en sorte que les renseignements transmis volontairement au Centre satisfont à des critères justifiant leur conservation.

CANAFE a mis en oeuvre les pratiques, politiques et procédures exposées ci-dessus afin de s'assurer que, dans l'accomplissement de ses responsabilités, il respecte la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des autres lois pertinentes.

Immédiatement après l'entrée en vigueur des dispositions de la loi ayant constitué CANAFE, le poste de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a été créé. Le titulaire de ce poste est chargé de veiller à ce que les renseignements soient conservés selon les exigences réglementaires et soient accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Assurance de la conformité

La mise en oeuvre du volet « assurance de la conformité » du mandat de CANAFE a constitué une tâche tout aussi exigeante. À l'issue de vastes consultations auprès de groupes représentatifs à la grandeur du Canada, qui ont duré plusieurs mois, nous avons publié une série de lignes directrices sur la conformité en réponse aux besoins indiqués par les entités déclarantes. Les pouvoirs de CANAFE en ce qui concerne la conformité devraient prendre effet en 2002.

Le 12 septembre 2001, CANAFE a officiellement publié ses deux premières lignes directrices :

Ligne directrice 1 : Renseignements généraux

Ligne directrice 2 : Opérations douteuses

Établissement de liens et accroissement de la sensibilisation du public

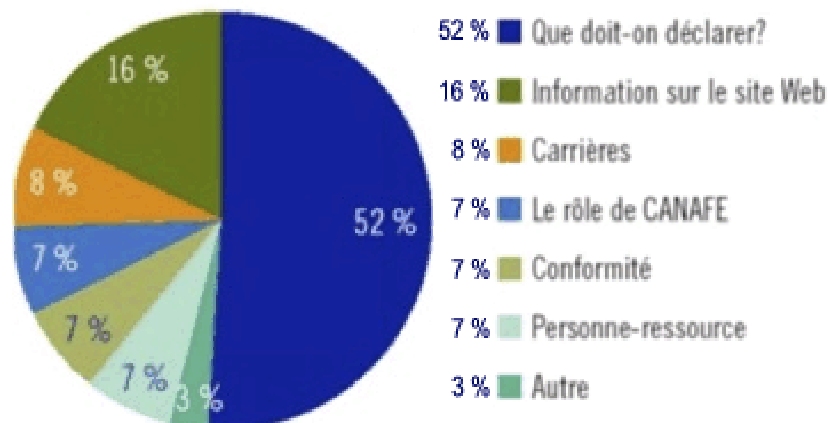
Les vingt et un premiers mois d'existence de CANAFE ont été marqués par la grande importance accordée aux activités de rayonnement, visant les principaux intervenants nationaux et étrangers ainsi que le public, afin de faire connaître le Centre et de susciter des appuis en vue de l'atteinte de ses objectifs.

Nous avons établi l'image de marque de l'organisme, notamment par la création d'un logo et l'acquisition d'un nom, à savoir CANAFE (Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada) en français et FINTRAC (Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada) en anglais.

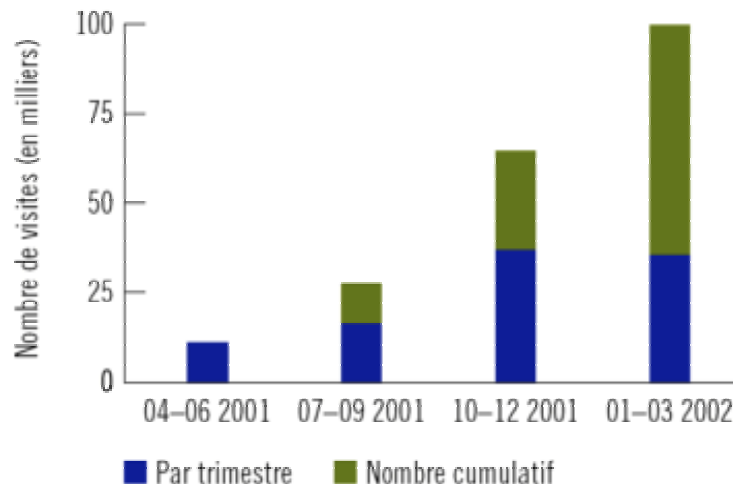
Nous avons conçu des sites Web interne et externe, des documents de promotion et un kiosque destiné à être présenté dans des foires professionnelles, éléments qui sont tous destinés à transmettre de l'information essentielle sur CANAFE et sur les obligations en matière de déclaration prévues par la *Loi*. Un centre d'appel sans frais, offrant des services bilingues, a été mis sur pied pour répondre aux demandes de renseignements provenant des entités déclarantes, du public et des médias.

La nécessité de consulter les entités déclarantes en vue de l'élaboration de lignes directrices a servi de tremplin, permettant ainsi de diffuser notre message aux milieux des finances et des affaires. Nous avons aussi amorcé un dialogue avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux sur les façons de collaborer pour que la conformité à nos exigences en matière de déclaration soit assurée. Pour soutenir ces activités de rayonnement, nous avons ouvert des bureaux régionaux à Toronto, à Montréal et à Vancouver.

Répartition des appels reçus par le centre d'appel selon leur nature



Nombre de visites effectuées sur le site Web d'avril 2001 à mars 2002



Des liens ont été établis avec les organismes chargés d'assurer l'application des lois et du renseignement ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux participant aux initiatives canadiennes de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, entre autres la GRC, les services de police provinciaux et municipaux, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre de la sécurité des télécommunications, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, le Solliciteur général du Canada, Justice Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Nous avons offert des séances d'information et des séances de formation conjointes.

Nous avons aussi commencé à établir notre présence à l'échelle mondiale et à préparer le terrain afin de jouer un rôle de premier plan dans les initiatives internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nous avons fait partie des délégations canadiennes ayant participé à un certain nombre de forums multilatéraux, y compris le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada – États-Unis.

En décembre 2001, nous avons présenté une demande d'adhésion au Groupe Egmont³ des cellules de renseignements financiers. Au 31 mars 2002, 58 URF en faisaient partie. L'adhésion au Groupe Egmont est essentielle aux discussions avec les URF étrangères pour l'échange de renseignements.

³ Fondé en 1995, le Groupe Egmont est un groupe international d'unités du renseignement financier (URF) qui collaborent au sein d'une organisation non officielle afin de bénéficier d'une tribune permettant de mieux soutenir leurs programmes nationaux respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Création de l'équipe de CANAFE

CANAFE est un employeur distinct, ce qui signifie qu'il remplit le rôle d'employeur et qu'il est responsable d'un ensemble de droits et de responsabilités dont se charge normalement le Conseil du Trésor pour d'autres ministères et organismes. Bien que les autres employeurs distincts constitués ces dernières années aient conservé les ressources humaines, l'organisation et les pouvoirs administratifs qu'ils possédaient avant d'être séparés du ministère auquel ils appartenaient, il en fut autrement pour CANAFE.

L'une des principales priorités du Centre était de constituer un effectif qui serait peu nombreux, très efficace, dynamique, diversifié, dévoué et bien informé. Le Centre a donc déterminé le travail requis ainsi que les compétences et les ressources humaines nécessaires pour ce faire.

Pour ce qui est du recrutement, CANAFE n'était pas connu en tant qu'employeur par les candidats possibles. Nous avons donc conçu et lancé une stratégie nationale de recrutement, qui fut couronnée de succès. Nous avons aussi entrepris une opération destinée à faire connaître CANAFE comme employeur distinct exemplaire, doté d'un mandat qui a une incidence sur l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens puisqu'il concerne la sécurité de nos collectivités. Nous avons regroupé notre effectif et formé une équipe constituée de professionnels d'excellent calibre. Au 31 mars 2002, 143 employés occupaient 70 % de nos postes.

Nous avons conçu et mis en oeuvre une stratégie de rémunération afin d'attirer et d'appuyer des personnes dont les compétences sont essentielles à la réussite du Centre. Notre stratégie en matière de ressources humaines comportait notamment comme élément sous-jacent une approche globale relativement à la rémunération et à l'emploi, approche destinée à promouvoir et à décrire nos stratégies et nos pratiques en fonction des thèmes suivants :

Santé : Avantages — assurance médicale, régime de soins dentaires, assurance-invalidité, assurance-vie, assurance contre les accidents corporels.

Rémunération : salaire, rémunération au rendement, primes au mérite, prestations de retraite.

Rôle : nature du travail, responsabilités, compétences, rendement.

Croissance professionnelle : perfectionnement, possibilités d'apprentissage.

Milieu de travail : installations au travail, santé et sécurité au travail, ergonomie.

Famille : programmes d'aide aux employés et à la famille, démarches axées sur la famille, équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Collectivité : participation des employés à des activités communautaires, partenariats entre le milieu de travail et la collectivité, campagnes de financement d'organismes de bienfaisance.

Nos données démographiques illustrent notre engagement envers la constitution d'une main-d'œuvre diversifiée.

- 11 % de nos employés disent faire partie d'une minorité visible
- 52 % sont des femmes
- 34 % sont des francophones
- Âge moyen : 39 ans

Pour pouvoir suivre l'évolution et les techniques du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, CANAFE doit être une organisation avide d'apprendre qui attache une grande importance au capital intellectuel de ses employés. Nous avons produit et offert un éventail complet de programmes de formation et d'orientation à notre personnel. Ces programmes posaient un important défi pour les employés effectuant des analyses stratégiques étant donné qu'il n'existait aucun programme de série pouvant servir à la formation des analystes de renseignements financiers. Nous avons relevé ce défi en concevant un nouveau programme. Nos volets de base et avancé comportent des modules élaborés et offerts grâce aux ressources internes ainsi qu'aux ressources externes telles que la GRC, le Collège canadien de police, des spécialistes des finances et des experts d'autres pays. Au 31 mars 2002, 80 % de nos analystes avaient suivi le volet formation de base, qui comprend une formation sur les techniques et la typologie du blanchiment d'argent, l'utilisation de logiciels analytiques et l'analyse de renseignements.

Pour soutenir les fonctions de liaison et d'assurance de la conformité du Centre, nous avons fait appel aux connaissances et à l'expertise de spécialistes de l'industrie. Étant donné que 13 secteurs des services financiers sont inclus dans les entités déclarantes, des efforts considérables ont été déployés pour que le personnel responsable de la liaison et de la conformité les connaisse tous. Nous avons tenu des réunions, effectué des recherches poussées et consulté ces secteurs afin de mieux connaître les activités des entités déclarantes.

CANAFE doit être une organisation avide d'apprendre qui attache une grande importance au capital intellectuel de ses employés. Nous avons produit et offert un éventail complet de programmes de formation et d'orientation à notre personnel.

En plus de mettre en oeuvre ces importantes initiatives, nous avons relevé le défi que représentait pour le Centre, à titre d'employeur, l'établissement et la mise en oeuvre d'un ensemble de pratiques, de mécanismes et de politiques visant à faire comprendre et accepter la rigueur avec laquelle CANAFE doit remplir les exigences législatives, notamment ses obligations en ce qui concerne les droits de la personne, les renseignements personnels, l'équité en matière d'emploi, les langues officielles, et la santé et la sécurité au travail.

Utilisation des ressources de 2001-2002

Activités	Résultats	Ressources
Analyse et évaluation des renseignements dans le but de déceler les activités et les comportements types de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes	<p>Progrès réalisés dans l'établissement et l'application d'un programme de contrôle de la conformité des entités déclarantes</p> <p>Établissement et application de stratégies pour la réception des déclarations et la collecte d'autres renseignements</p> <p>Établissement et application de stratégies d'analyse</p> <p>Embauche et perfectionnement d'analystes compétents</p> <p>Établissement et utilisation de systèmes de TI facilitant la réception, l'acquisition et l'analyse des données ainsi que la gestion des cas</p>	29 023 808 \$
Établissement de motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements concernant certaines opérations financières seraient utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes ou à des menaces envers la sécurité du Canada	<p>Établissement et application de procédés de prise de décision et d'examen</p> <p>Établissement et utilisation de systèmes de TI appuyant les processus décisionnels</p>	1 036 565 \$
<p>Communication de renseignements désignés pouvant être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites liées à la perpétration d'infractions de recyclage des produits de la criminalité ou de financement des activités terroristes ou à des menaces envers la sécurité du Canada</p> <p>Protection des renseignements de nature privée, personnelle et relative à l'organisation</p>	<p>Établissement et application d'une stratégie pour déterminer l'organisme ou les organismes récipiendaires compétents</p> <p>Établissement et mise en œuvre d'un mécanisme de communication de renseignements, y compris les composantes de TI</p> <p>Établissement de systèmes de sécurité informatique, physique et du personnel</p>	2 073 129 \$
Établissement de liens avec des entités nationales étrangères et internationales afin de se tenir au fait des nouvelles techniques utilisées en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes	<p>Établissement de PE, le cas échéant, pour officialiser les relations avec les entités nationales</p> <p>Établissement de PE, le cas échéant, pour officialiser les relations avec les unités du renseignement financier et d'autres entités situées à l'étranger</p>	1 554 847 \$

Activités	Résultats	Ressources
	<p>Établissement et utilisation d'autres mécanismes, le cas échéant, facilitant les interactions avec les entités nationales</p> <p>Établissement et utilisation de systèmes de TI facilitant l'échange et l'utilisation de renseignements pertinents</p> <p>Échanges de renseignements conformément aux PE et aux autres mécanismes en place</p>	
Sensibilisation accrue et meilleure compréhension du public à l'égard des questions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes, y compris les répercussions de ces problèmes sur la société	Établissement et application d'une stratégie de communication comprenant notamment : un site Web des brochures des bulletins et des fiches d'information des entrevues avec les médias des exposés dans le cadre de conférences des sondages de l'opinion publique	2 073 129 \$
TOTAL		35 761 478 \$

Annexe A – Tableaux financiers

Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de \$)				
2001-2002				
Crédit		Dépenses prévues	Total des autorisations	Chiffres réels
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada				
30	Dépenses de fonctionnement	21,2	34,5	34,5
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,3	1,3	1,3
Total du Centre		22,5	35,8	35,8

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions de \$)

2001-2002				
Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes		Dépenses prévues	Total des autorisations	Chiffres réels
Équivalents temps plein		88	115	106
Fonctionnement		22,5	35,8	35,8
Total des dépenses nettes		22,5	35,8	35,8
Services fournis par d'autres ministères		0,5	0,6	0,6
Coût net du programme		23,0	36,4	36,4

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions de \$)

	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	2001-2002		
			Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Détection et dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes					
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	-	16,7	22,5	35,8	35,8
Total	-	16,7	22,5	35,8	35,8

Annexe B : Aperçu de l'organisation

Historique, mandat, rôle et responsabilités

Historique

Reddition de comptes, rôle et responsabilités

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été créé en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, chapitre 17, Lois du Canada (2000). Cette loi est devenue par la suite la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*), soit après l'ajout du volet portant sur la détection, la prévention et la dissuasion du financement des activités terroristes.

Les objectifs clés de la *Loi* sont les suivants :

1. mettre en œuvre des mesures visant à détecter et à décourager le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et à faciliter les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes;
2. combattre le crime organisé en fournissant aux responsables de l'application des lois les renseignements dont ils ont besoin pour priver les criminels du produit de leurs activités illicites tout en assurant la mise en place des garanties nécessaires à la protection de la vie privée des personnes;
3. aider le Canada à remplir ses engagements internationaux dans la lutte contre le crime organisé transnational et la lutte contre les activités terroristes.

La *Loi* :

1. constitue le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada;
2. impose des obligations de tenue de documents, d'identification des clients et de déclaration des opérations financières douteuses et visées par règlement à un large éventail d'institutions et d'intermédiaires financiers;
3. exige que les particuliers déclarent les importants mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC); ces déclarations sont ensuite transmises à CANAFE;
4. confère le pouvoir d'édicter des règlements concernant la nature et l'ampleur de la tenue de documents, de l'identification des clients et de la déclaration à CANAFE, de même que le pouvoir d'assujettir d'autres entités ou activités commerciales à l'application de la *Loi*;
5. assure un niveau élevé de protection aux renseignements recueillis par CANAFE.

Outre les déclarations d'opérations financières douteuses et visées par règlement, CANAFE peut, en vertu de la *Loi*, recevoir et utiliser des renseignements qui lui sont communiqués volontairement, tels que les renseignements transmis par des organismes chargés d'assurer l'application des lois et d'autres organismes, ainsi que des renseignements transmis par le public au sujet d'activités de recyclage des produits de la criminalité ou de financement d'activités terroristes.

Le ministre des Finances est responsable de CANAFE.

La législation établit un juste équilibre entre la protection des droits des Canadiennes et des Canadiens en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et les besoins des organismes chargés d'assurer l'application des lois qui mènent des enquêtes relativement à des infractions de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes et à des menaces envers la sécurité du Canada.

CANAFE **reçoit** des renseignements financiers et autres qu'il se doit de **protéger** contre toute communication non autorisée. Il **analyse** ces renseignements en vue de détecter les opérations de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes de même que les menaces envers la sécurité du Canada. À la lumière de cette analyse, le Centre génère des renseignements financiers qu'il peut, le cas échéant, **communiquer** aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et aux agences de sécurité afin d'appuyer leur travail d'enquête ou de poursuite relativement aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ou aux menaces envers la sécurité du Canada. Le Centre **assure également l'observation** des exigences de la *Loi* et de la réglementation connexe en matière de tenue de documents, d'identification des clients et de déclaration. Il veille enfin à **accroître la sensibilisation et la compréhension du public** à l'égard des questions de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

En ne respectant pas l'obligation imposée par la *Loi* de déclarer les opérations financières douteuses et visées par règlement, les entités déclarantes s'exposent à des amendes sévères et à des peines d'emprisonnement. CANAFE travaille en étroite collaboration avec les entités déclarantes afin de les aider à mettre en place un programme de conformité qui les aidera à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe.

Afin de pouvoir exercer ses responsabilités législatives, CANAFE a adopté les principes suivants :

- s'efforcer de devenir un centre d'expertise dans le domaine de l'analyse de données financières et autres en vue de déceler les opérations douteuses liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes; s'efforcer également de mieux faire connaître et comprendre les questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes;
- veiller au respect de la vie privée des personnes et assurer la protection nécessaire aux renseignements en sa possession afin qu'ils ne soient pas communiqués sans autorisation;

- opérer de manière autonome et indépendante des organismes chargés d'assurer l'application des lois et des autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements;
- établir des liens avec les entités nationales et internationales dans le but d'obtenir et d'échanger des données, des renseignements et des connaissances.

Structure de CANAFE

CANAFE est dirigé par un directeur, nommé par le gouverneur en conseil, qui agit à titre de premier dirigeant; il se situe au rang d'administrateur général et possède les pouvoirs conférés à ce niveau. CANAFE compte six domaines fonctionnels : Analyse du blanchiment d'argent; Analyse du financement des activités terroristes; Politiques, Planification et Affaires publiques; Liaison et Conformité; Technologie de l'information; et Gestion intégrée. Chaque secteur est dirigé par un sous-directeur. CANAFE dispose également d'une unité des Services juridiques, chapeauté par un avocat général. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des responsabilités et des activités qui incombent à chacun de ces secteurs.

Analyse du blanchiment d'argent

Le secteur de l'Analyse du blanchiment d'argent est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres d'analyse qui lui permettent d'analyser les données financières transmises à CANAFE en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe ainsi que celles provenant d'autres sources. Ce travail vise à repérer les cas possibles de blanchiment d'argent, à évaluer les tendances générales, les comportements inhabituels et les risques nouveaux de même qu'à formuler des recommandations aux fins de la communication de renseignements sur le recyclage des produits de la criminalité aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et à d'autres organismes nationaux et internationaux.

Analyse du financement des activités terroristes

Le secteur de l'Analyse du financement des activités terroristes est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres d'analyse qui lui permettent d'analyser les données financières transmises à CANAFE en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe ainsi que celles provenant d'autres sources. Ce travail vise à repérer les cas possibles de financement d'activités terroristes, à évaluer les tendances générales, les comportements inhabituels et les risques nouveaux de même qu'à formuler des recommandations aux fins de la communication de renseignements sur le financement des activités terroristes aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et à d'autres organismes nationaux et internationaux.

Politiques, Planification et Affaires publiques

La section des Politiques est responsable de définir les questions stratégiques de nature politique qui doivent être traitées dans la législation, la réglementation, les lignes directrices et les procédures de fonctionnement interne (mentionnons, à titre d'exemple, la politique et les procédures en matière de communication de renseignements). Elle voit également à l'élaboration d'un cadre pour l'établissement et le maintien de réseaux internationaux et de relations multilatérales et s'occupe de conclure des protocoles d'entente avec des organisations nationales, étrangères et internationales. La section de la

Planification s'assure, quant à elle, de coordonner les processus de planification stratégique, de planification opérationnelle, de gestion du rendement et d'évaluation.

Par le biais de la section des Affaires publiques, CANAFE s'appuie sur une démarche stratégique en matière de communications pour tenir ses principaux intervenants et le grand public informés des activités qu'il mène dans le but de réprimer le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger. CANAFE a, en outre, établi un site Web afin de diffuser de l'information aux entités déclarantes et aux autres groupes intéressés. Il a également conçu des produits d'action directe et des outils de formation visant à faciliter la conduite des activités du secteur de Liaison et Conformité.

Liaison et Conformité

La section de la Liaison se concentre principalement sur la promotion et la gestion de relations constructives avec les entités déclarantes, leurs associations et les organismes chargés d'assurer l'application des lois. Elle joue également un rôle important en ce qui a trait à la réception de renseignements transmis volontairement et à la communication de renseignements aux organismes chargés d'assurer l'application des lois et aux organismes du renseignement. Cette section aide enfin les entités déclarantes à mieux comprendre les exigences législatives auxquelles elles sont assujetties en mettant des outils à leur disposition, comme, par exemple, les lignes directrices élaborées par CANAFE.

La section de la Conformité doit veiller à ce que les entités déclarantes respectent les exigences de la *Loi*. Elle travaille en étroite collaboration avec ces entités et les organismes de réglementation afin d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour mettre en oeuvre un programme de contrôle de l'observation qui les aidera à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi* et de la réglementation connexe.

Technologie de l'information

Le secteur de la Technologie de l'information est chargé d'élaborer et d'appliquer des systèmes de gestion de l'information et des systèmes de technologie de l'information et des communications qui appuieront les objectifs de CANAFE et en favoriseront l'atteinte. Ce secteur élabore et met en oeuvre des procédures et des mesures de contrôle visant à garantir et à protéger la sécurité de tous les renseignements, y compris la transmission sécurisée des données entre les entités déclarantes et CANAFE. Ce secteur est également chargé de concevoir, d'actualiser et de mettre en place des systèmes de gestion de bases de données, en plus d'élaborer et de gérer des applications personnalisées visant à répondre aux exigences internes.

Gestion intégrée

Le secteur de la Gestion intégrée est responsable des ressources humaines, des finances et de l'administration, de la sécurité et du secrétariat administratif. La section des Ressources humaines veille à ce que des politiques, des procédures et des systèmes adéquats soient en place en matière de ressources humaines afin de promouvoir une image d'employeur de choix pour CANAFE, de respecter les droits des employés et de favoriser leur mieux-être au sein de l'organisation.

La section des Finances et de l'Administration a pour tâche de conseiller les dirigeants de CANAFE sur tous les aspects de la gestion financière et administrative ayant trait à la planification et aux priorités stratégiques et opérationnelles.

La section de la Sécurité conçoit des politiques et des procédures visant à assurer la protection des locaux et des systèmes d'information de CANAFE, en plus de gérer et de surveiller l'application de ces politiques et de ces procédures. Cette section veille également à ce que les employés et les autres personnes autorisées aient un accès sécuritaire aux locaux.

Le Secrétariat administratif gère le portefeuille de la *Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels (AIPRP)*, en plus de tenir à jour la bibliothèque de CANAFE. Il assure, en outre, les services de secrétariat et de coordination de plusieurs activités de CANAFE, dont notamment les exigences de reddition de compte au Parlement et le maintien du système de suivi de la correspondance.

Services juridiques

En vertu d'un protocole d'entente, des services juridiques sont fournis au Centre par un avocat général et trois conseillers juridiques qui sont tous des employés du ministère de la Justice. CANAFE assume les frais de ces services.

Organigramme

